

MOTION DU COMITE SYNDICAL DU S.I.C.T.O.M. SUD HAUTE-VIENNE

Nombre de membres

En exercice :	24
Présents :	16
Votants :	20
Abstention :	0
Opposition :	0

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à dix-huit heures trente,

Le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M. dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Magnac-Bourg sous la présidence de **Monsieur Edmond LAGORCE**, Président.

Date de convocation : 27 novembre 2023

Objet

Motion contre la
fermeture des
Déchèteries de Château
Chervix et de Ladignac
Le Long

Présents : Mr ANTOINE ; Mr BERTRAND ; Mr BOURDEAU ; Mr CELERIER ; Mr DELANOTTE ; Mme DELHAYE, Mr DESSANE ; Mr JOUANNETAUD ; Mr LATOUILLE ; Mr LAVOREL ; Mr LOCHARD ; Mr CHIBOIS ; Mr DUBOIS, Mr GAUTHIER ; Mr LAGORCE ; Mr RAINAUD.

-Mme GUEIDAN donne pouvoir à Mr LAGORCE
-Mr CHAZELLE donne pouvoir à Mr RAINAUD
-Mr CUBERTAFON donne pouvoir à Mr GAUTHIER
-Mr JAUFFRET donne pouvoir à Mr DUBOIS

Secrétaire de séance : Mr Eric-Olivier LOCHARD

Monsieur Le Président du S.Y.D.E.D. 87,

Lors de la Commission Locale des Déchèteries du 29 septembre 2023 réunissant le S.Y.D.E.D. 87 et le S.I.C.T.O.M. Sud Haute Vienne, un projet de Schéma Directeur des Déchèteries (SDDCT) 2030 a été présenté par l'intervenant du S.Y.D.E.D. 87.

Ce projet de SDDCT prévoit, entre autres dispositions, la fermeture en 2030 de deux des cinq déchèteries du territoire de compétence du S.I.C.T.O.M. Sud Haute-Vienne : Château-Chervix et Ladignac-Le-Long

Les élus du S.I.C.T.O.M. Sud Haute Vienne tiennent à faire part de leur vif étonnement quant à l'éventualité de fermer ces deux déchèteries pour les motifs suivants :

- Les déchèteries du territoire de compétence du S.I.C.T.O.M. Sud Haute-Vienne et, en particulier, celles de Château-Chervix et de Ladignac Le Long, ont été parmi les premières déchèteries du département à être entièrement mises aux normes en 2019 et 2020. Pour mémoire, il a été alloué un montant d'investissement de **120 750 € HT** prévisionnel pour la déchèterie de Château-Chervix et de **158 621 € HT** prévisionnel pour la déchèterie de Ladignac-Le-Long. Ces dépenses ne sont pas encore amorties.

REÇU EN PREFECTURE

le 08/12/2023

Application agréée E-legalite.com

- La fermeture de ces déchèteries créerait d'une part, une zone blanche autour de la commune de Château-Chervix et d'autre part, une importante difficulté pour tous les commerçants de la zone de St Yrieix La Perche, qui profitent de leur fermeture hebdomadaire du lundi pour déposer leurs déchets à Ladignac-Le-Long, seule déchèterie ouverte ce jour dans un rayon de 20 km. La substitution proposée de la déchèterie de Château Chervix par une déchèterie mobile, 1 fois par mois comme indiqué dans le projet de SDDCT, n'est pas non plus acceptable car cela dégraderait très fortement le niveau de service à l'usager pour un coût qui avoisinerait le coût annuel de l'exploitation de la déchèterie en question.

La fermeture d'un service public de proximité entrainera un ressentiment d'abandon, de mécontentement des résidents des communes concernées en arguant que plus ils payent pour les déchets et moins ils ont de service.

Ainsi et pour ces motifs, les élus du Comité Syndical du S.I.C.T.O.M. Sud Haute Vienne vous informent de **leur TOTALE OPPOSITION à la fermeture des deux déchèteries de Ladignac-Le-Long et de Château-Chervix** comme évoqué dans le projet de SDDCT.

Ces déchèteries sont rénovées, opérationnelles et fonctionnelles et rien ne justifie, à l'horizon 2030, leur fermeture si ce n'est des considérations purement financières dont le caractère économique reste à démontrer.

De plus, si le S.Y.D.E.D. 87 persiste dans sa volonté de mettre en œuvre le SDDCT tel qu'il a été présenté au S.I.C.T.O.M. Sud Haute-Vienne le 29/9 dernier et malgré l'opposition manifestée ci-dessus, les Elus du S.I.C.T.O.M. Sud Haute-Vienne se prononcent ce jour **CONTRE toute nouvelle dépense d'investissement sur les deux déchèteries concernées.**

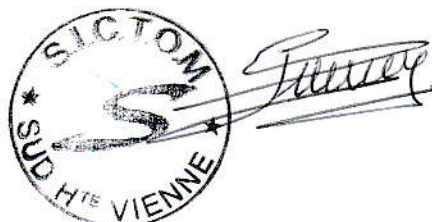
Enfin, le S.I.C.T.O.M. Sud Haute-Vienne ayant tout mis en œuvre pour que la mise aux normes des cinq déchèteries de son territoire de compétence soit réalisée avant le transfert des hauts de quais le 1^{er} janvier 2020, les Elus du S.I.C.T.O.M. Sud Haute-Vienne s'opposent formellement à une quelconque répercussion dans la péréquation à l'habitant ou dans tout autre moyen de refacturation, du coût de la mise aux normes des déchèteries situées sur le territoire de compétence d'autres adhérents du S.Y.D.E.D. 87 qui n'auraient pas fait le nécessaire dans le temps qui leur était imparti.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- Approuve le projet de motion.

Cette motion sera envoyée au S.Y.D.E.D. 87.

**Le Président,
Edmond LAGORCE**



REÇU EN PREFECTURE

le 08/12/2023

Application agréée E-legalite.com